

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA ROCHELLE À LA POINTE DU RECYCLAGE !



La Rochelle a été la première ville à faire appel à Récyllum pour le recyclage des lampes usagées de l'éclairage public. Soucieux de l'impact environnemental de leur activité, les services techniques ont été séduits par la prestation gratuite de Récyllum et les garanties de fiabilité de la filière. Rencontre avec Olivier Golinvaux, chef du service éclairage public.

Le recyclage est-il important pour votre activité ?

La Rochelle est depuis longtemps une ville en avance en ce qui concerne la protection de l'environnement et évidemment, notre activité est concernée. Nous faisons par exemple très attention aux consommations énergétiques de nos équipements. Nous avons ainsi réduit considérablement l'utilisation des lampes à vapeur de mercure au profit de lampes à sodium haute pression. **Le recyclage est l'étape finale incontournable d'une démarche environnementale complète.** Cependant, avant la parution du décret DEEE, et la création de l'éco-organisme Récyllum, le coût de traitement des lampes usagées était beaucoup trop élevé pour notre budget.



tant – 0,20€ ht en 2008 – sur chaque lampe neuve achetée, ce qui finance la filière de recyclage. Ainsi, et compte tenu de nos quantités annuelles de lampes usagées – environ 4.000 – **nous bénéficions d'un service totalement gratuit.**



Concrètement, Récyllum nous a livré deux conteneurs pour stocker nos lampes. Dès qu'un conteneur est plein, il nous suffit de le signaler par Internet à Récyllum qui vient récupérer les lampes afin de les faire recycler. Et en plus de la **garantie d'une filière officielle gérée par un éco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics, nous bénéficions d'un système de traçabilité** totalement transparent de nos flux de lampes.

Que faites-vous de vos tubes fluorescents ?

Récyllum nous a proposé un conteneur spécial, mais nous avons peu de tubes usagés chaque année. Nous les rapportons gratuitement chez notre fournisseur qui travaille aussi avec Récyllum, tout simplement.

C'est pourquoi vous avez fait appel à Récyllum dès que possible ?

En effet, depuis le 15 novembre 2006, nous payons une éco-contribution d'un faible mon-

BÉNÉFICIEZ VOUS AUSSI D'UN SERVICE GRATUIT

- si vous détenez chaque année plus de 750kg de lampes usagées, soit environ 4.000 unités ;

ou

- si les services déchets de votre collectivité font appel à Récyllum pour la collecte en déchèterie des lampes des particuliers et des petits professionnels.



Olivier Golinvaux

Chef du service éclairage public et signalisation tricolore - ville de La Rochelle

MISSION :

Travaux neufs et entretien des réseaux

DOMAINES

D'INTERVENTION :

- éclairage public
- signalisation tricolore
- illumination de patrimoine
- illuminations de Noël

ECLAIRAGE PUBLIC :

14.000 points lumineux

GISEMENT

DE LAMPES USAGÉES :

4.000 lampes par an

TYPES DE LAMPES :

- à sodium haute pression : 75%
- à iodure métallique : 12 %
- fluorescentes : 8 %
- à sodium basse pression : 2%
- à vapeur de mercure : 2 %

